



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Le-Franc-Vert>

Le Franc Vert

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1988 - N° 869 - juillet 1988 -

Date de mise en ligne : mercredi 15 juillet 2009

Date de parution : juillet 1988

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Guy Denizeau a pr sent  dans "Autogestion Distributive" et lors d'une conf rence de la "Libre pens e", le 16 mai 1988, sa proposition de franc vert. Nous ne reviendrons pas, sauf pour quelques chiffres, sur son analyse de la situation  conomique puisqu'elle est celle que nos lecteurs trouvent, mois apr s mois, dans la Grande Rel ve : C'est la mis re dans l'abondance, 2,5 millions de Fran sais sans ressources, plus de 3 millions de ch meurs r els, 5 millions de nos compatriotes qui vivent d'aum nes et d'aides diverses, alors que les volumes de produits alimentaires invendus atteignent en Europe les sommets que nous avons synth tis s, d'apr s Newsweek, en couverture de notre n  866. Afin de pr server la raret  indispensable au fonctionnement des march s, la Communaut  europ enne a d cid  de "geler"   la production un million d'hectares et a projet  de le faire pour quatre autres millions dans les dix ans   venir et pour 10   12 millions dans les vingt ans. Jacques Delors, Pr sident de l'ex cutif des Communaut s europ ennes, a d clar  r cemment   la t l vision (1) que 50.000 personnes suffiront, dans 10 ans,   assurer la m me production de lait qui requiert actuellement le travail de 150.000 agriculteurs.

La d claration universelle des Droits de l'Homme

Notre ami Denizeau place en exergue le premier alinea de l'article 25 de la d claration des droits de l'homme adopt e, le 10 d cembre 1948, par l'Assembl e g n rale des Nations Unies et dont il est bon en effet de rappeler les termes : "Toute personne a droit   un niveau de vie suffisant pour assurer sa sant , son bien- tre et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins m dicaux ainsi que pour les services sociaux n cessaires ; elle a droit   la s curit  en cas de ch mage, de maladie, d'invalidit , de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances ind pendantes de sa volont ". Il cite aussi Jacques Duboin : "La lutte contre la mis re est la plus noble t che qui incombe   notre g n ration".

Le plan

Nous reproduisons ci-dessous le tableau  tabli par l'auteur afin de r sumer sa proposition :

[./IMG/869_schema.jpg]

Compl ments

Voici quelques pr cisions donn es par Denizeau pouvant servir de r ponses aux premi res questions appel es par son projet - Le texte ne s'applique qu'aux productions alimentaires. Il pourrait  videmment prendre en compte dans une phase ult rieure les autres invendus.

- Les fruits et I gumes sont un bon exemple. Dans un premier temps, les primeurs (rares donc chers) ne seraient pas produits "verts". Dans le second temps, (pleine production) ils le deviendraient. Et Denizeau de comparer ces p riodes vertes avec les p riodes bleues de la SNCF. - Des comptes bancaires ou postaux sp ciaux pourraient  tre ouverts afin de comptabiliser la monnaie verte avant sa conversion en francs normaux.

- Les billets verts seraient imprim s et diffus s dans le public par la Banque de France.

- La masse mon taire en francs verts permettrait d' valuer avec plus de pr cision le pouvoir d'achat manquant et de mesurer, ainsi, l'insolvabilit  r sultant des progr s foudroyants de la productivit  du travail.

- L' quipement en machines comptables serait r duit ainsi que le personnel n cessaire. Pour fixer les id es, l'auteur pense qu'une administration I g re, comme celle du Loto, par exemple, suffirait.

- Les bénéficiaires pourraient être définis, également, comme ceux qui, par manque d'argent, sont obligés de s'imposer des restrictions alimentaires.
- Afin d'éviter les difficultés humaines résultant de la présentation de monnaie verte chez les commerçants, le porteur se désignant ainsi comme pauvre, il pourrait être envisagé de spécialiser certains commerces ou entreprises "verts" à l'instar des banques de l'alimentation ou des restaurants du cœur.
- Enfin, concernant le coût global de l'opération, il faut faire remarquer qu'une économie importante serait faite sur les charges suivantes devenues inutiles : fonds de soutien des prix agricoles, frais de stockage (on cite 600 MF par an), de destruction, dénaturation des céréales, subvention aux non-producteurs, aides à l'exportation, etc...

Car en effet, les inventus sont définis financés et il n'y aurait donc que distribution de ces produits. De plus, les restrictions de production n'auraient évidemment plus d'objet ; les quotas laitiers, par exemple, seraient supprimés.

La place du projet

Le franc vert est présenté comme une mesure de transition vers l'économie des besoins. Il ne prétend donc point résoudre tous les problèmes, ni les contradictions inhérentes au système capitaliste. Il est difficile de se prononcer sur les repercussions qu'une telle réalisation aurait sur les marchés. Les uns prévoient une augmentation des prix normaux dus à la disparition de la pression à la baisse entretenue, à présent, par l'existence même des stocks. D'autres penseront que la satisfaction plus aisée des besoins de certains dévaluera les autres produits. Certains objecteront que les inventus ne pourront plus être destinés à nourrir ceux qui ont faim dans le tiersmonde ; mais la libération de la production agricole permettra, certainement, de poursuivre aussi cette politique-là. Les uns seront satisfaits que les aliments soient distribués sans appel à la charité publique ou à des impôts supplémentaires ; d'autres regretteront, peut-être sans l'avouer, que les organisations caritatives et (ou) les écoles locales ne puissent plus véhiculer leurs idéologies en même temps que leur aide.

Certains ne manqueront pas de voir là une action réformiste risquant de prolonger la vie du système capitaliste abhorré. Par contre les partisans de l'action déclarent qu'enfin, voilà une occasion de se placer dans la réalité, eux qui estiment que ce n'est pas parce que nous avons une doctrine à long terme qu'il faut excuser notre impuissance dans l'immédiat. Une réalisation, même partielle, dans ce domaine d'extrême urgence, nourrir ceux qui ont faim, serait la bienvenue. A noter que faute d'une mise en oeuvre nationale, ce genre de projet peut se concevoir, il a déjà été tenté en fait, soit au plan local, soit au plan d'une organisation quelconque.

La monnaie verte

Il s'agit d'une monnaie alternative qui disparaît le mois suivant donc assez analogue sur ce point à la monnaie distributive. Néanmoins elle en diffère par son introduction dans une économie de marché. Il faudra beaucoup de tact à nos autorités qui auront introduit le franc vert pour que, limitées dans ses utilisations, il résiste au franc ordinaire. Faute de quoi, l'expérience aura échoué. Il faudra aussi beaucoup de soutien de tous les hommes de bonne volonté pour que loin de disparaître, le franc vert s'impose et s'étende jusqu'à la monnaie que nous préconisons. En effet, comme nous l'avons explicité dans un article précédent (2), la monnaie actuelle est tellement imbriquée avec le capitalisme que toute action dans ce domaine est dangereuse pour le système lui-même. Attendons-nous donc, comme dans le cas de Wörgl et de Lignières-en-Berry à une résistance acharnée de ceux qui ont intérêt à la perpétuation du système et, encore plus grave, de ceux qui croient ou se font croire qu'ils y ont intérêt. Ne discutant pas nos projets mais les étouffant, en

les ignorant et les passant sous silence, ils en retarderont le plus possible l'irruption dans les médias. Puis ne pouvant en contester ni l'opportunité, ni le sérieux, ni l'urgence, ils s'y opposeront de toutes leurs forces qui sont immenses et par tous les moyens : défiguration, actions dilatoires, mauvaise foi, amalgame, etc...

Appliquons nous donc à expliquer et développer nos idées. Réfléchissons à la manière dont le Revenu garanti s'est imposé, d'abord localement, puis, par osmose, jusqu'au plan national. Les banques alimentaires existent. Elles fonctionnent sur le principe du don et de la charité. Le franc vert montrerait, en plus, la voie vers un système économique mieux adapté. Il affirmerait un droit. Celui, pour ceux qui ont faim, de consommer les aliments existants et tous ceux que l'on pourrait produire. L'espoir est à l'ordre du jour.

(1) "La Marche du siècle" A2, 18 mai 1988.

(2) Voir "Sommes-nous Gosselliens ?" GR n°868.

Post-scriptum :

Rappelons que la proposition de G. Denizeau n'est pas différente de celle qu'un autre distributiste, Aimé Barillon, faisait déjà juste après la guerre. Cette allocation en francs Verts par comparaison aux divers "revenu minimum garanti", "revenu minimum d'insertion", etc... actuellement versés ou projetés, a l'énorme avantage à nos yeux, d'être une distribution et non pas une redistribution, et par conséquent de pouvoir être versée en une monnaie gagée sur la production : une monnaie de consommation. Elle permet que de la monnaie soit créée non pas, comme aujourd'hui, au seul profit des banques et pour aider des entreprises, mais bien créée pour aider les consommateurs qui en ont besoin. Elle offre cependant matière à discussion : coexistence de deux monnaies, encouragement à la production non planifiée, etc... Enfin, telle qu'elle est présentée par G. Denizeau, cette allocation est une façon de conserver la société duale : attribuée par famille et sélectivement, après enquêtes administratives, elle n'apparaît pas comme la reconnaissance à tout individu de sa part d'une production abondante contrairement à l'allocation universelle (revendiquée, rappelons-le, au plan européen, par l'association B.I.E.N).

M.L.D